

Arrêté n°DDETSPP/SPAE-FSC/20250905-001
accordant le certificat de capacité pour la présentation au public
d'animaux vivants d'espèces non domestiques à Monsieur Patrick MERCIER
domicilié Le Pontet 24220 ALLAS LES MINES

La préfète de la Dordogne
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

- Vu** le règlement n°338/97 modifié du Conseil Européen en date du 9 décembre 1996 relatif à la protection des espèces de faune et de flore sauvages par le contrôle de leur commerce;
- Vu** le code de l'environnement, notamment les articles L. 413-2 et R 413-3 à R 413-7 ;
- Vu** le code des relations entre le public et l'administration et notamment son article L 121-1 ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 12 décembre 2000 modifié fixant les diplômes et les conditions d'expérience professionnelle requis par l'article R. 413-5 du code de l'environnement pour la délivrance du certificat de capacité pour l'entretien d'animaux d'espèces non domestiques ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 25 mars 2004 modifié fixant les règles générales de fonctionnement et les caractéristiques générales des installations des établissements zoologiques, à caractère fixe et permanent, présentant au public des spécimens vivants de la faune locale ou étrangère ;
- Vu** la circulaire DNP/CFF n° 2008-03 du 11 avril 2008 relative au certificat de capacité pour la présentation au public d'animaux vivants d'espèces non domestiques au sein d'établissements à caractère fixe et permanent ;
- Vu** le certificat de capacité attribué à Monsieur Patrick MERCIER par la préfecture de la Dordogne, en date du 5 mars 2010, pour l'entretien et la présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques (rapaces) ;
- Vu** le certificat de capacité attribué à Monsieur Patrick MERCIER par la préfecture de la Dordogne, en date du 7 décembre 2021, pour l'entretien et la présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques (psittacidés) ;
- Vu** le décret du 6 novembre 2024 nommant Mme Marie AUBERT, préfète de la Dordogne ;

Vu l'arrêté préfectoral n°24-2024-11-25-00012 du 28 novembre 2024 portant délégation de signature à Monsieur Eric PRIGENT-DECHERF, directeur départemental de la Direction Départemental de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations ;

Vu l'arrêté préfectoral n°24-2024-08-01-00002 du 28 novembre 2024 portant suddélégation de signature à Monsieur Vincent COUSIN, directeur départemental adjoint de la Direction Départemental de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations ;

Considérant la demande présentée par Monsieur Patrick MERCIER en date du 30 janvier 2024 sollicitant l'extension de son certificat de capacité pour la présentation au public d'animaux vivants d'espèces non domestiques de la faune locale ou étrangère ;

Considérant que le pétitionnaire justifie du temps d'expérience professionnelle requis pour présenter une demande d'extension de certificat de capacité, conformément aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 12 décembre 2000 modifié ;

Considérant qu'en application des articles L.413-2 et R.413-3 à R.413-7 du code de l'environnement, le certificat de capacité peut être accordé à l'intéressé pour assurer l'entretien d'animaux vivants d'espèces non domestiques au sein d'un établissement de présentation au public et dans les conditions prescrites par le présent arrêté ;

Considérant que les conditions actuelles de détention et d'entretien des animaux dans l'établissement où exerce Monsieur Patrick MERCIER sont satisfaisantes et permettent de respecter les prescriptions relatives à leur santé, leur bien-être et leur sécurité ;

Considérant l'avis de la commission nationale consultative pour la faune sauvage captive en sa séance du 4 juin 2025 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 : Conditions d'attribution du certificat de capacité

L'extension de certificat de capacité est accordé à Monsieur Patrick MERCIER, domicilié au lieu-dit « Le Pontet », commune de ALLAS LES MINES (24220), pour exercer au sein d'un établissement de présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques, la responsabilité de l'entretien d'animaux vivants dont la liste des espèces autorisées est jointe en annexe **pour une durée probatoire de 5 ans**.

La présente décision n'autorise pas la détention d'animaux d'espèces non domestiques différentes de celles listées dans ce document annexé ainsi que de celles figurant en annexe des certificats de capacité attribués à Monsieur Patrick MERCIER par la préfecture de la Dordogne, en date du 5 mars 2010 (rapaces) et du 7 décembre 2021 (psittacidés).

La présente décision ne vaut autorisation d'ouverture de l'établissement où exercera l'intéressé.

Article 2 : Notification de la décision

Une copie de la présente décision est notifiée par la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Dordogne à l'intéressé par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Article 3 : Contrôle de l'établissement

La présente décision est affichée par le pétitionnaire à l'entrée de l'établissement où il exerce et tenue à disposition des agents de contrôle.

Article 4 : Délai et voie de recours

La présente décision peut faire l'objet, dans les deux mois suivant sa notification, d'un recours gracieux auprès du préfet, d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 5 : Exécution

Le secrétaire général de la préfecture, la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations, le commandant du groupement de gendarmerie de la Dordogne et tout officier de police judiciaire, le chef du service départemental de l'office français de la biodiversité, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Périgueux, le 5 septembre 2025.

P/ Le préfet et par délégation

Le directeur adjoint



Vincent COUSIN

Liste des espèces autorisées pour une période probatoire de 5 ans

CLASSE DES MAMMIFERES

Ordre des carnivores

Famille des canidae	Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>
Famille des Procyonidae	Raton laveur	<i>Procyon lotor</i>

Ordre des Artiodactyles

Famille des cervidae	Daim	<i>Dama dama</i>
----------------------	------	------------------

Ordre des diprodontes

Famille des macropodidae	Wallaby de Bennett	<i>Macropus rufogriseus</i>
--------------------------	--------------------	-----------------------------

CLASSE DES OISEAUX

Ordre des gruiformes

Famille des gruidae	Grue demoiselle	<i>Anthropoides virgo</i>
	Grue couronnée	<i>Balearica pavonina</i>

Ordre des ciconiiformes

Famille des ciconiidae	Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>
	Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>

Ordre des psittaciformes

Famille des cacatuidae	Cacatoès rosalbin	<i>Eolophus roseicapilla</i>
Famille des psittaculidae	Loriquet de Swainson	<i>Trichoglossus moluccanus</i>

Ordre des passeriformes

Famille des corvidae	Corbeau pie	<i>Corvus albus</i>
	Corbeau à nuque blanche	<i>Corvus Albicollis</i>

Ordre des coraciformes

Famille des alcedinidae	Kookaburra	<i>Dacelo novaeguineae</i>
-------------------------	------------	----------------------------

Ordre des cariamiformes

Famille des cariamidae	Cariama	<i>Cariama cristata</i>
------------------------	---------	-------------------------

Ordre des pelecaniformes

Famille des ardeidae	Grande aigrette	<i>Ardea alba</i>
	Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>
	Héron garde-bœufs	<i>Bubulcus ibis</i>

Famille des threskiornithidæ

Spatule blanche
Spatule rosée
Ibis rouge

Platalea leucorodia
Platalea ajaja
Eudocimus ruber

Ordre des ansériformes

Famille des natidés

Bernache à cou roux
Bernache nonnette
Oie à tête barrée
Oie rieuse
Oie naine
Dendrocygne fauve
Dendrocygne veuf
Dendrocygne à ventre noir
Siffleur du Chili

Branta ruficollis
Branta leucopsis
Anser indicus
Anser albifrons
Anser erythropus
Dendrocygna bicolor
Dendrocygna viduata
Dendrocygna autumnalis
Mareca sibilatrix